

Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE - France

HELIOS BRILLANT

Code : 103628E

Version : 1

Date d'édition : 24 Octobre 2005

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : **HELIOS BRILLANT**
Utilisation du produit : nettoyant pour métaux
produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Fournisseur : **ECOLAB Snc**
8, rue Rouget de Lisle
FR-92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
FRANCE
Tel +33 (0)1 40 93 93 94
Fax +33 (0)1 40 93 94 98
Numéro d'appel d'urgence: 01 45 42 59 59 (ORFILA)
centre anti-poison : Tél centre anti-poison: 01 40 05 48 48 (Paris)

2. Information sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

<5% tensio-actif non ionique

Contient parfums: (Limonene, Amyl Cinnamal)

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	EINECS	CAS	%	Classification
abrasifs (carbonate de calcium)	215-691-6	1344-28-1	30 - 50	Non classé.
Acide citrique	201-069-1	77-92-9	2 - 5	Xi; R36
Alcool gras éthoxylé =< C15 et =<5 OE	Polymère.		2 - 5	Xi; R41
Éthanol	200-578-6	64-17-5	2 - 5	N; R50
Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	Polymère.		0.5 - 1.0	F; R11 Xi; R41 N; R50
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique or CO₂.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Fuite ou déversement accidentel important Prévenir immédiatement le responsable sécurité.
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.
PETIT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL Rincer abondamment à l'eau courante. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 Entreposer à une température se situant entre 0 et 40°C
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle**Nom des composants****Limites d'exposition professionnelle**

alumina

INRS (France, 6/2004).VME: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Éthanol

INRS (France, 6/2004).VLE: 9500 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes

VLE: 5000 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes

VME: 1900 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

VME: 1000 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes forme:

Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire (EN 143, 141)** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains (EN 374)	: Aucune recommandation spéciale.
Protection des yeux (EN 166)	: Aucune recommandation spéciale.
Protection de la peau (EN 467)	: Aucune recommandation spéciale.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect	
État physique	: Liquide.
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Parfumé.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	: 3.3 (100%)
Point d'ébullition	: Non disponible.
Point de fusion	: Non disponible.
Point d'éclair	: 50 °C (Coupe fermée) Le produit ne favorise pas la combustion.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Propriétés d'explosivité	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Densité relative	: 1.305 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	: Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Viscosité	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: Non applicable.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	: Produit stable en condition normale d'utilisation.
Matières à éviter	: Réactif avec les alcalins. Non réactif avec les substances organiques, les métaux, les acides. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun danger particulier.
Ingestion	: Aucun danger particulier.
Contact avec la peau	: Aucun danger particulier.
Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

Persistance et dégradabilité

La biodégradabilité de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été évaluée et atteint des valeurs de DBO/DCO ou de dégagement de CO₂ > 60% ou de réduction en COD > 70% - seuils de classification 'readily biodegradable' (p.e. selon la méthode 301 de l'OCDE)

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets : Déchets devant être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Utiliser autant que possible les quantités résiduelles en suivant les instructions. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

Classification des déchets : Non applicable.

Catalogue Européen des Déchets : 200130

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-	
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-	

Veillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Mentions de risque : Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.

Réglementations nationales

Maladie(s) professionnelle (s) : **Numéro(s) du tableau 84** : Ethanol

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Historique

Date d'impression : **24 Octobre 2005**

Date d'édition : **24 Octobre 2005**

Version : **1**

Élaborée par : **Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe**

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.